



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 337-22

**RÈGLEMENT NUMÉRO 337-22, CONCERNANT L'ADOPTION DU
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION
PATRIMONIALE – VOLET 1A – 2022-20240**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Hugues, que lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 6 décembre 2022 le conseil a adopté le règlement # 337-22;

- **Règlement numéro 337-22, concernant l'adoption du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – volet 1a – 2022-20240**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement au 171, rue Saint-Germain à Saint-Hugues, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hugues ce 13 décembre 2022

Carole Thibeault
Directrice générale et greffière-trésorière